

Pont Saint Martin

MARS
AVRIL
2019

• LE MAGAZINE DE LA COMMUNE ET DES MARTIPONTAINS •

27-28
avril

Les journées
à l'air libre

Le forum devient... **les journées À l'air libre !**

Le forum des artisans, commerçants et associations laisse place à un tout nouvel événement qui aura lieu le week-end des 27 et 28 avril prochains : les journées À l'air libre. Plusieurs lieux du centre-bourg seront investis : place du Marché, square Utrillo, place Saint Martin, 3^{ème} Lieu et centre commercial des Vignes. Deux jours d'animations avec foire commerciale, parc de jeux, animations associatives, spectacles... Un week-end en plein air festif pensé pour petits et grands !



• **Découvrir les professionnels et les associations**

Le samedi, de 10h à 19h, la foire commerciale, square Utrillo et place Saint Martin, permettra de découvrir ou redécouvrir des exposants locaux dans des domaines d'activités très variés. Promotions, activités, braderie... de nombreux commerçants proposeront des animations au sein de leur boutique, une occasion de plus de faire le tour des commerces martimpontains. Place du Marché, les associations feront découvrir leurs activités au travers de présentations ou de démonstrations.

• **S'informer, se sensibiliser**

En présence de la protection civile, des pompiers et de la sécurité routière, un pôle prévention permettra à chacun d'assister à des démonstrations de gestes de premiers secours et autres outils et actions de sensibilisation à la sécurité, à la prévention des accidents du quotidien.

• **S'amuser**

Un parc de jeux à proximité de la mairie fera le bonheur de tous. Structures gonflables, jeux de construction, jeux en bois... il y en aura pour tous les goûts et tous les âges.

• **Profiter de spectacles**

Fanfares, musiciens, spectacles,

en fixe ou en déambulation, seront programmés. Vous pourrez par exemple découvrir la Boîte de scène, une cabine photomaton des plus originales, "photoscénique, livrophilique, un très court spectacle dans un très petit espace !". De son côté, M. Charly imagine des petites machines à grands frissons ! À partir d'une vieille capsule abandonnée ou quelques 45 tours, "le plus petit manège du monde", fera voyager les plus petits dans l'espace. Le dimanche à 16h, ne manquez pas le spectacle de cirque Ka'baret Barré, comédie délirante alliant magie, humour, amour et jonglerie.

Bourse aux livres du 3^{ème} Lieu



La médiathèque s'associe aux journées À l'Air Libre en organisant une bourse aux livres en plein air le samedi 27 avril (repli possible en cas d'intempéries) de 10h à 17h. Vendeur ou acheteur, venez participer à cet événement pour dénicher le livre qu'il vous manque ou vendre ceux que vous avez déjà lus ! La médiathèque mettra en vente de nombreux livres ou magazines retirés des rayons (anciens ou abîmés), à prix modiques. Des stands sont également à disposition si vous souhaitez vendre ouvrages ou revues en bon état (Tables et chaises fournies).

Stand gratuit - Inscription obligatoire dans la limite des places disponibles avant le 15 avril : 02 40 32 79 27.



La parole à... **Marie-Anne David**

Adjointe déléguée à la culture et aux événementiels

Ce week-end festif sera un véritable temps-fort de convivialité et d'échange entre habitants, professionnels, associations et élus. Un vrai vent de renouveau sur le forum !

Retrouvez la liste des commerçants participant et le programme complet à partir du 1^{er} avril sur le site internet de www.mairie-pontsaintmartin.fr





Se challenger

Martipontains, formez vos équipes ! Inter-génération, inter-quartiers, inter-familles... le dimanche 28 avril, de 10h à 13h, seront organisés des défis sportifs par équipe ! Babyfoot géant, tir à l'élastique, tir à la corde et autres concours de shoots de basket... tout pour vous affronter et vous amuser dans la joie et la bonne humeur.

Équipes de 7 personnes. Préparez votre plus beau nom d'équipe et un code vestimentaire distinctif !

Inscription avant le 15 avril:

Chloé Racineux au 06 47 13 22 95 - www.mairie-pontsaintmartin.fr



Le mot de Yannick Fétiveau, Maire

Chères Martipontaines,
Chers Martipontains,

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous avons proposé lors du Conseil Municipal du 7 février dernier, des orientations budgétaires prévoyant plus de 9 millions d'euros en dépenses d'équipements pour cette année 2019.

Ces investissements 2019 sont le fruit du travail engagé depuis plusieurs mois et années par l'ensemble des élus et services municipaux sans lesquels nous ne pourrions réussir notre projet communal.

Cette année est exceptionnelle : la salle festive au service de la cohésion sociale et de l'intégration de chacun dans sa ville, la restauration de nombreuses rues au service de la sécurité des mobilités, l'embellissement de notre ville, l'engagement vers une ville durable « label vert » à la qualité de vie reconnue, la restauration des milieux naturels pour la biodiversité et l'agriculture, la proposition d'un éco-tourisme aux pourtours du lac, la construction d'une offre de logements adaptés aux revenus de chacun, l'extension de notre école publique au service de la réussite de nos enfants sont autant d'équipements et d'aménagements dont la nécessité est reconnue par tous les Martipontains.

Notre gestion saine via la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la recherche des subventions, l'apport de recettes exceptionnelles et l'augmentation des recettes fiscales liées à la dynamique du logement sur la commune nous permettent aujourd'hui de présenter un tel budget sans obérer l'avenir et sans avoir eu recours ni à l'emprunt ni à l'augmentation des taux d'imposition.

La diminution de la dette à hauteur de deux années et la dynamique économique et démographique permettront aux futurs élus de continuer le développement de Pont Saint Martin dans le prochain mandat.

Mon équipe et moi même sommes fiers du travail accompli pour autant, avec beaucoup d'humilité, nous savons qu'il reste beaucoup à faire notamment dans certains villages traversés par de nombreux automobilistes. Un nouveau projet est à construire dans la continuité de celui-ci pour 2020/2026. Nous en avons bien conscience.

Bien amicalement à toutes et à tous.

Suivez l'actu !



Facebook :

Mairie de Pont Saint Martin



Instagram :

Mairiepsm



Site Internet :

www.mairie-pontsaintmartin.fr

Magazine municipal d'informations de la mairie de Pont Saint Martin

02 40 26 80 23

contact@mairie-pontsaintmartin.fr

Tirage : 3 100 exemplaires

Directeur de la publication : Yannick Fétiveau

Relecture : commission communication et vie participative

Création graphique et mise en page :

Mairie de Pont Saint Martin

Impression : Le Sillon : 02 40 58 91 24

Dans une démarche environnementale, ce bulletin a été imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement, avec de l'encre sans solvants.

Quel devenir pour l'aéroport ?

Lundi 4 février, Yannick Fétiveau, maire, participait à un point presse en compagnie de 17 autres maires de communes sud-Loire et élus du département. «7 résolutions des élus et des citoyens sur le devenir de Nantes-Atlantique» ont été proposées à la ministre des transports, et au ministre de la Transition écologique et solidaire :

- Mise en place de compensations à la hauteur des nuisances vécues et constatées par les riverains
- Protection de la santé des habitants par l'interdiction des vols programmés la nuit
- Maîtrise du trafic aérien pour la protection des habitants
- Optimisation des infrastructures existantes à travers une approche stratégique globale
- Rejet des hypothèses de réaménagement de l'aéroport qui impacteraient de nouvelles populations et/ou qui aggraveraient les nuisances actuelles
- Mise en place d'une gouvernance associant les territoires et les habitants survolés
- Mesure de la réalité des nuisances et rendu des données accessibles pour tous.



La parole à... Yannick Fétiveau

Maire de Pont Saint Martin

Nous reconnaissons l'importance pour notre territoire d'un aéroport facteur de développement économique et pourvoyeur d'emplois. Pour autant, enclavé entre la ville et le lac de Grand-Lieu, il semble difficile d'imaginer un réaménagement respectueux du territoire, de ses habitants et de leur environnement, dans l'hypothèse de 15 millions de passagers.

À l'aéroport Nantes-Atlantique, la barre des six millions de passagers a été franchie l'an dernier. C'est 13 % de plus qu'en 2017. Et à en croire les estimations, les sept millions de passagers seront atteints d'ici fin 2019. Cette croissance, la plus importante parmi les grands aéroports français, génère de plus en plus de nuisances pour les habitants. Nuisances sonores, pollution atmosphérique et effets néfastes sur la santé des riverains, autant de facteurs sur lesquels il convient d'alerter.

Les élus du territoire ont donc proposé aux ministres 7 résolutions. Parmi elles, l'interdiction des vols programmés la nuit, de minuit à 6h, et la restriction des vols en soirée (22h30-00h). En effet, il a été observé une augmentation de plus de 8 % des vols de nuit entre 2010 et 2017, soit 6,5 vols par nuit en moyenne, perturbant le sommeil des habitants, exposés à des nuisances sonores en permanence. Des ouvertures de ligne pour plusieurs compagnies low-cost ont également été programmées : les élus refusent d'accepter un développement non maîtrisé du transport aérien, au sein d'un aéroport prévoyant d'atteindre les 9 millions de passagers avec un potentiel d'agrandissement à 15 millions. **Les différents maires ont insisté sur le rejet des hypothèses de réaménagement de l'aéroport, notamment la piste transversale, qui impacteraient directement les Martipontains.**

+d'infos : retrouvez le détail des 7 résolutions sur le site www.mairie-pontsaintmartin.fr



Les Halbrans : Projet d'extension du groupe scolaire

Cette étude prévoit une évolution des effectifs scolaires nécessitant, à court terme, l'ouverture de nouvelles classes pour les deux écoles des Halbrans. Un travail de projection a été réalisé en concertation avec les équipes enseignantes, les parents d'élèves, l'académie, les élus et les services de la collectivité afin de définir les contours du futur projet : une restructuration et extension du groupe scolaire actuel par la création d'un bâtiment pour chacune des deux écoles.

Ce choix d'agrandissement garantit le maintien des classes à proximité du restaurant scolaire, de la médiathèque et des infrastructures sportives.

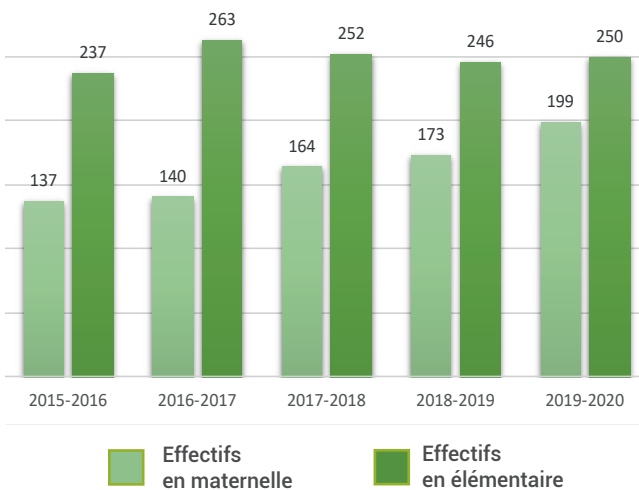
Véritable espace de vie et de rencontres, au sein duquel se croisent chaque jour de nombreux Martipontains de tous âges, le parc central est devenu un vecteur important de cohésion, de lien et de mixité sociale pour la commune. La préservation de cet espace arboré malgré la construction de nouveaux bâtiments permettra de conserver un cadre de vie privilégié pour les élèves et les encadrants.

Les travaux devraient démarrer d'ici mars 2020 ; une présentation détaillée du projet sera animée par le cabinet Narthex courant mars à l'attention de l'ensemble des parties prenantes. Les enfants et les équipes éducatives devraient prendre possession des nouveaux locaux à la rentrée scolaire de septembre 2020.

“ Des travaux intermédiaires d'aménagement par la collectivité sont à l'étude sur le bâtiment existant de l'école maternelle, dans le cas où une ouverture de classe serait à prévoir plus prématurément selon les fluctuations d'inscriptions et leur effet sur la carte scolaire.” conclut Yannick Fétiveau, maire.



Évolution des effectifs totaux à l'école primaire depuis 2015



Le mot de... Martine Chabirand

Adjointe déléguée à l'éducation, aux activités périscolaires et extrascolaires, la jeunesse et la vie sportive.

Cette extension répond aux objectifs éducatifs de l'école et rendra possible l'accueil de nouveaux élèves. En plus de la création de nouvelles salles de classes, le projet de construction intègre les attentes et problématiques nouvelles en termes de cohésion sociale ; il permet en effet de générer des espaces de circulation plus adaptés aux effectifs futurs ainsi que des salles de réunion et bureaux dédiés à une prise en charge efficiente de l'enfant dans le cadre de mesures d'accompagnement éducatives.

Environnement : préserver les territoires et les ressources

Dans sa quête d'identité, aux portes de Nantes et du Lac de Grand-Lieu, Pont Saint Martin doit continuer de se modeler en ville "Nature" grâce à la préservation de ses espaces naturels, mais aussi via l'engagement de tous les Martipontains au service de notre qualité de vie. La valorisation des jardins privatifs et des espaces publics via la plantation d'arbres, d'arbustes ou vivaces et autres compositions florales sont complémentaires au service de notre cadre de vie et du rayonnement de la commune au moment même où l'habitat se densifie.



3 questions à... Bernadette Graton

Adjointe déléguée à l'environnement, au cadre de vie et aux loisirs



10 ans après, les prés Moreau

En quelques mots, pouvez-vous présenter les prés Moreau ?

En limite nord-est du bourg, bordé par la rivière l'Ognon et le ruisseau de la Patouillère, le site naturel des Prés Moreau est très apprécié des Martipontains pour la promenade. Cet espace de 5 hectares dispose d'un sentier d'interprétation expliquant les enjeux écologiques du site. Il accueille également une frayère à brochet, un jardin pédagogique, un rucher communal, sans oublier les menhirs classés appelés Dames de Pierre.

Des diagnostics ont-ils été réalisés sur cet espace naturel ?

Acquis au cours des années 1990 et 2000, les Prés Moreau ont bénéficié d'un diagnostic écologique et paysager en 2007. Il a permis d'établir un plan de gestion visant à favoriser la biodiversité et à en faire un lieu de sensibilisation à l'environnement avec la création notamment d'un parcours pédagogique. Le plan de gestion mis en place a permis à la faune et à la flore de se développer. Une étude menée par le CPIE Logne et Grand-Lieu avait d'ailleurs pour objectif de réajuster si besoin les différentes directives données par ce plan de gestion.

Le CPIE a donc été missionné pour évaluer la richesse écologique du site. Qu'a démontré cet inventaire ?

Le nouvel inventaire a montré que la diversité floristique du site a explosé grâce à la réhabilitation de 2 prairies humides en 2008 et leur gestion en fauche tardive. Le nombre d'espèces végétales est passé de 79 en 2007 à 185 en 2018. Par ailleurs, la fritillaire pintade a colonisé la prairie restaurée au nord du site (531 pieds recensés). Cela a permis de favoriser une plus grande diversité d'insectes : 20 espèces de papillons, 8 espèces de libellules et 10 espèces d'orthoptères (grillons, sauterelles, criquets). Par ailleurs, les boisements qui dominent le site restent un refuge pour de nombreux oiseaux des bois et jardins (sittelle torchepot, troglodyte mignon, alouette lulu) mais aussi pour quelques échassiers dont le bihoreau gris et l'aigrette garzette. L'inventaire confirme le rôle de réserve de biodiversité et de corridor écologique de cet espace à proximité immédiate du bourg. Cependant, pour maintenir la qualité écologique du site, plusieurs plantes invasives sont à surveiller et à réguler : la jussie, le myriophylle, le bident à fruits rouges, la vergerette du Canada, les lauriers palme et sauce.

Marais de l'Île : signature d'un contrat Loire-Atlantique Nature

Vendredi 25 janvier, une visite du marais a été faite en compagnie de Freddy Hervochon, vice-président du conseil départemental aux ressources et milieux naturels. Cette visite s'est conclue par la signature d'un contrat Loire-Atlantique Nature.

Depuis septembre 2016, la commune s'est engagée dans le projet du Marais de l'île, avec pour objectif la préservation, la restauration et la valorisation de cet espace. La commune a souhaité réhabiliter mais aussi mieux faire connaître ce site à forte valeur patrimoniale via la mise en œuvre d'un plan de gestion écologique. Le plan de gestion s'articule autour de 4 grands enjeux : maintien des habitats naturels et des espèces dans un état de conservation favorable, maîtrise des facteurs de dégradation des milieux et d'appauvrissement de la biodiversité, mise en valeur du patrimoine naturel du site, maintien de la trame paysagère et des usages traditionnels, avec un soutien résolu à l'agropastoralisme. Le contrat, signé pour une durée de 3 ans, financera les opérations du plan de gestion à hauteur de 50 % : restauration de prairies humides, aménagement d'un observatoire ornithologique, installation de panneaux pédagogiques, inventaire



Le mot de... Yannick Fétiveau

Maire de Pont Saint Martin

Je me félicite de l'accompagnement du projet par le département. Ce partenariat, à hauteur de 94 685 €, renforcé par le partenariat de l'agence de l'Eau pour les acquisitions foncières dans le cadre du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques nous permet de nous engager dans un projet visant à terme la restauration de 50ha de zones humides.

Restauration de prairies humides en zone Natura 2000

Le Marais de l'île présente une grande diversité d'habitats naturels favorables à la biodiversité. Cependant, l'arrêt de l'activité agricole sur le site (fauche et pâturage) entraîne la disparition progressive des prairies humides sous un couvert de végétation haute. Cette problématique est identifiée à l'échelle du périmètre Natura 2000 du lac de Grand-Lieu qui englobe une partie du Marais. La commune a donc bénéficié d'un contrat Natura 2000 subventionné à 53 % par l'Europe et 27% par l'Etat pour restaurer 3,5 ha d'anciennes prairies. L'année dernière, une entreprise a débroussaillé les parcelles et taillé les haies dans les règles de l'art (recepape, mise en têtard, etc.).

Cette opération poursuit plusieurs objectifs :

- Augmenter la diversité floristique des parcelles
- Recréer des zones de reproduction (frayères) pour les brochets
- Recréer des zones de gagnage (alimentation) pour les oiseaux d'eau
- Retrouver le paysage historique du marais
- Soutenir l'agriculture de marais

Après quelques aménagements agricoles, ces parcelles seront confiées à des éleveurs l'été prochain. Des suivis de la faune et de la flore sont également prévus pour évaluer l'impact écologique de cette restauration.



Un nouveau minibus pour nos seniors

Début février, la municipalité a fait l'acquisition d'un tout nouveau minibus, accessible pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. Il permet aux personnes âgées, ayant des difficultés pour se déplacer, ou ne disposant pas de moyen de locomotion, de se rendre facilement au marché et au centre commercial des Vignes chaque semaine. Une dizaine de chauffeurs bénévoles investis se relaient ainsi pour faire les tournées. Il est également mis à disposition de plusieurs associations pour leurs déplacements, que ce soit pour des matchs à l'extérieur ou des sorties diverses : l'Elan Fanfare, l'USP Basket, le FC Grand-Lieu, les Dart Magnac, le Joyeux Saint Martin. Toutes les associations qui en font la demande peuvent en disposer. Il est également mis à la disposition de la maison de retraite La Roselière, pour améliorer le quotidien de nos aînés.



L'actu en bref



Après une première année d'ouverture au public, la halte nautique va être réouverte cet été. Pour cette saison 2019, des créneaux seront spécialement dédiés aux centres de loisirs avec la découverte de la rivière et les enjeux liés à sa protection. Ainsi, quizz et autres jeux seront prétexte à comprendre l'importance et l'intérêt de ces éco systèmes, le fonctionnement du milieu au travers les balades sur la rivière, au coeur du Marais de l'Île mais aussi grâce à l'observatoire situé côté du Chemin du Marais.



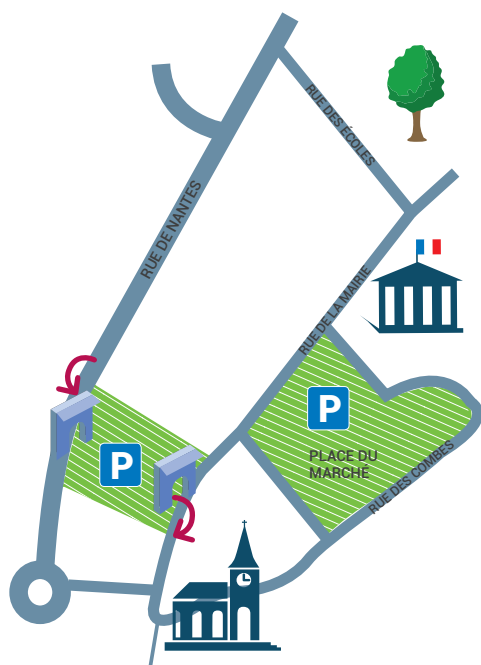
Le mot de... Christian Chiron

Adjoint délégué au patrimoine bâti et à la vie économique

Il est important de mener des actions pour l'ensemble des populations. Le nouveau minibus acheté par la municipalité permet désormais de prendre en charge les personnes à mobilité réduite, ce que ne permettait pas l'ancien. Un vrai plus ! Je remercie également les chauffeurs bénévoles qui donnent de leur temps afin de permettre aux anciens de garder une certaine autonomie.

Un nouveau parking au coeur du bourg

Un immeuble situé au 10, rue de Nantes a été acquis par la mairie et a fait l'objet d'une destruction. Afin d'offrir davantage de places de stationnement pour les riverains alentour mais également pour la clientèle des commerces du centre-bourg, le terrain ainsi libéré sera aménagé et de nouvelles places de stationnement gratuites seront créées. Par un accès en sens unique via une entrée rue de Nantes et une sortie rue de la Mairie, ce projet préservera la cour arrière du Presbytère qui, elle, restera privée. Il y sera prévu un accès privatif pour quelques places de stationnement pour la paroisse. Devant le Presbytère, le stationnement est repensé suivant la voie de sortie du parking, en sens unique, sur la rue de la Mairie. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise GADAI/COLAS courant mars-avril pour un montant de 35 000 € TTC.



De septembre à décembre 2018, des travaux ont débuté sur la rue du Pays de Retz concernant la partie réseaux.

Interrompus en ce début d'année, ils ont repris jusqu'à l'automne, date à laquelle est prévue la réception de l'ensemble des travaux.



Le point sur les travaux : rue du Pays de Retz

Une réunion publique a été organisée avec les riverains le 5 décembre, afin de faire un point d'étape sur les travaux en cours et à venir. À cette occasion, la population présente avait émis le souhait de ne pas remettre en circulation la rue du pays de Retz, lors de l'interruption des travaux qui était prévue du 7 décembre au 7 janvier. Au regard du planning général et de l'ensemble des travaux déjà effectués, ayant très fortement impacté la surface de la voirie, la ville de Pont Saint Martin a donc décidé d'un commun accord avec le département de Loire-Atlantique de barrer la rue à ses deux extrémités et de mettre en place une déviation jusqu'à la fin des travaux prévu en fin de semestre 2019, depuis le rond-

point de l'Europe, en direction de la rue des Vignes et de la rue des Barres pour s'engager ensuite avenue de Grand lieu et rejoindre le giratoire de la Censive vers Saint Aignan de Grand lieu et vice et versa.

Afin d'optimiser les flux, des comptages de véhicules et mesures de vitesse ont été réalisés sur la deuxième quinzaine de février, suivant deux configurations : allée des Hérons barrée sauf riverains dans un premier temps et non barrée dans un second temps. Cette campagne a permis de comprendre le fonctionnement des flux de manière objective entre ces deux configurations.



Rappel des aménagements principaux :

Automne 2018 :

- Remplacement de la canalisation principale d'adduction d'eau potable
- Enfouissement des réseaux aériens électriques et télécommunication
- Remplacement du réseau d'éclairage public existant

1^{er} semestre 2019 :

- Remplacement de la canalisation amiantée d'eaux usées
- Remplacement des canalisations d'eaux pluviales, création d'un bassin de rétention de régulation des débits (rue des Chardonnerets)

2^{ème} semestre 2019

- Requalification de la voirie en zone 30 avec la création de plateaux surélevés, d'un cheminement piétons aux normes PMR et l'intégration de stationnements



Le mot de... Jean-Marc Allais

Adjoint délégué aux réseaux et à la transition énergétique

Notons qu'en raison de la multiplication des entreprises intervenant sur le chantier, pour des prestations bien distinctes, l'optimisation du planning est devenue assez complexe. En effet, cela a nécessité une grande réflexion de notre part pour que chaque intervenant puisse s'intégrer à l'ensemble de cette opération. Un dispositif a donc été mis en place, reprenant l'organisation générale des activités en termes de qualité d'intervention, de sécurité pour nos prestataires, mais aussi faisant appel à la responsabilité de chacun afin que l'on puisse assurer en permanence des accès difficiles à maintenir pour les riverains de la rue du Pays de Retz et des rues connexes.



Le repas des aînés 2019



Chaque année, Pont Saint Martin organise son traditionnel repas des aînés. En tout, ce sont 497 foyers qui ont été conviés à cet événement pour nos aînés de plus de 71 ans et leur conjoint. Cet événement festif et convivial permet de rassembler les seniors autour d'un repas au château de la Pigossière, dans une ambiance musicale et dans la bonne humeur. Un moment très apprécié par nos seniors ! Si vous n'avez pas reçu l'invitation pour le repas du 23 mars, n'hésitez pas à contacter la mairie pour y remédier au 02 40 26 80 23, avant le 13 mars.

Conseil Municipal Enfants

Fraîchement élus par l'ensemble des élèves des classes CM1 et CM2 des deux écoles, les nouveaux conseillers ont été investis officiellement dans leurs responsabilités lors du premier conseil du 7 décembre. Les jeunes ont été amenés à échanger sur leurs projets et leurs motivations à les mettre en oeuvre. Après un premier tri des projets que la collectivité prendra en charge, la séance s'est clôturée sur le positionnement des enfants dans les deux commissions : Citoyenneté et Loisirs et événementiels. Les lundis 21 et 28 janvier, chaque commission s'est réunie indépendamment pour sélectionner leurs projets. Les prochaines réunions seront consacrées à la priorisation des projets réalisables, pour ensuite les présenter et les défendre lors du conseil prévu le vendredi 29 mars.

"Une visite de la commune et des services municipaux ainsi que la rencontre des élus adultes pour échanger sur les modalités de participation aux journées À l'air libre d'avril, avec le Conseil des Sages, est fixée au mercredi 27 février" explique Nicolas Bertet, adjoint délégué à la communication, à la vie citoyenne et participative.

L'état civil

- **NAISSANCES** : Judith BRISEBOIS, 22 rue des Tonneliers - Emna AMMARI, 5 rue du Champsiôme - Louis CASETEUBLE, 2 rue des Marouettes - Pablo HERVÉ, 12 Ter rue de Lavau - Mathis GOURMAUD, 11 rue des Chevreuils - Mathis HARDY, 9 rue du Bois de Sendal - Emma HARDY, 9 rue du Bois de Sendal - Salah SALLAM, 32 rue de Nantes
- **MARIAGES** : Florian CHÉNARD ET Virginie LÉZIN - Arnaud VILLADIER ET Vanessa CREMET
- **DÉCÈS** : Marguerite MONNIER - Lucien CORBINEAU - Hélène CAHAREL - Lucienne MERLET

Les infos pratiques

Médecins : Contactez le 15 qui vous dirigera soit vers le CAPS de Bouaye, soit aux Urgences de Nantes.

Pharmacies : 3237.

Infirmiers : Centre de soins : 02 40 26 83 88 / 06 45 57 55 96
Christine Faouaid - Chantal Foucher - Céline Maréchal 02 40 26 81 08 ou 06 82 40 66 82

Morgan Langlais : 07 67 27 35 25

P.M.I. (Protection Maternelle Infantile) : 02 40 78 70 25

Assistantes Sociales Sur RDV, au 02 40 78 70 25

CLIC : Sur RDV au 06 25 07 00 62

Point Relais Emploi : 02 51 78 47 83

Conciliateur de Justice : 02 51 70 55 55

Elus d'astreinte : 06 84 62 30 98

• ENSEMBLE RÉUSSIR PONT SAINT MARTIN •

L'élu local : un citoyen parmi les citoyens

Le mouvement des « Gilets jaunes » remet en cause les institutions et leurs acteurs avec beaucoup de forces et de convictions. Le malaise exprimé et la défiance à l'égard des « élites » sont immenses et nul doute qu'il appartient à nos gouvernants de renouer le lien via de nouvelles propositions au service de la cohésion nationale.

Dans ce contexte de tension, il appartient aux élus locaux de maintenir le cap grâce à une relation de proximité avec le citoyen pour préserver la confiance en notre système démocratique et nos valeurs républicaines.

A l'échelle de notre commune, il nous faut plus que jamais organiser la concertation le plus en amont possible des projets afin qu'ils soient partagés et co-construits. Il convient aussi de tenir les engagements en répondant à la fois aux sollicitations légitimes de chaque rue, de chaque quartier mais sans perdre le fil du projet municipal pour engager la commune vers son futur.

Expliquer, concerter, échanger sont autant d'actions à mettre en œuvre au quotidien pour que les aménagements menés sur la commune soient compris et acceptés après avoir été partagés.

Sans aucun doute, s'engager dans l'action communale constitue une vraie opportunité pour réconcilier le citoyen avec le « pouvoir » en devenant acteur du devenir de son territoire.

Notre groupe ERPSM s'est construit autour de cette vision permettant à chaque citoyen et chaque citoyenne de s'engager de près ou de loin dans la vie municipale sans appartenance idéologique ou partisane.

Quelque soit notre statut, nous faisons converger nos idées et nos expériences au service de l'intérêt général. Avec nos forces et nos faiblesses, chacun d'entre nous donne de son temps après sa journée professionnelle.

C'est sans doute la difficulté de l'exercice puisque la démocratie locale demande de plus en plus de disponibilités pour répondre aux exigences de la vie intercommunale nécessitant de nombreuses rencontres en journée.

L'engagement citoyen à l'échelle communale doit être facilité. L'évolution du statut de l'élu est une priorité pour permettre à chacun de tenter l'expérience municipale sans obérer son avenir professionnel.

Bienvenue à chacun et à chacune !

• PONT-SAINT-MARTIN AVANCE •

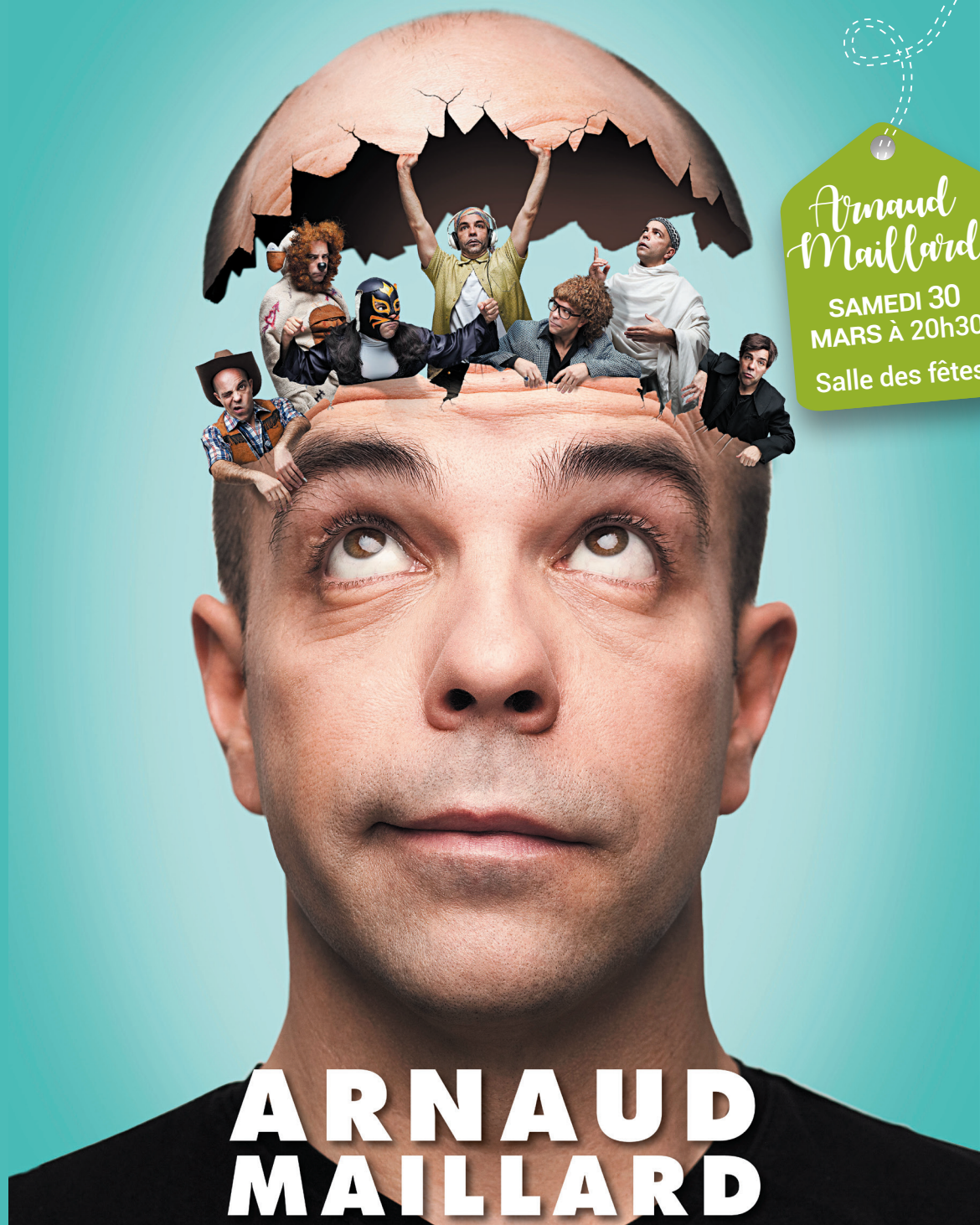
Ces demandes qui appellent aussi des réponses locales

Le mouvement social qui traverse la France depuis plusieurs mois est bien sûr d'abord national. Né autour de l'augmentation des carburants et de la limitation de la vitesse à 80 km/h, il s'est rapidement élargi aux questions fiscales, à l'expression des citoyens et plus globalement aux conditions de vie de ceux qui, salariés, retraités ou indépendants, ont des revenus modestes et subissent les évolutions de la société sans avoir le sentiment que leur sort s'améliore. On ne sait pas encore ce qui sortira de cette mobilisation et quelles décisions seront prises au niveau de l'Etat, mais des attentes mises en avant devraient à coup sûr traverser les débats et les politiques locales dans les mois à venir.

Ce sera le cas sur les déplacements. Le marché immobilier éloigne les jeunes ménages et les citoyens modestes des métropoles où se trouvent la majorité des emplois, générant des migrations quotidiennes synonymes de dépenses et de bouchons. Il faudra donc aller plus loin en matière de maillage des modes de transports, notamment entre la voiture et les réseaux collectifs qu'il faut rapprocher des usagers. Même chose sur le logement qui constitue une part importante du budget des ménages. La demande de loyers accessibles via le parc social est encore bien plus importante que l'offre de logements engagée ces dernières années. La nécessité d'avancer dans la transition écologique n'est pas contestée, mais son financement ne peut être socialement acceptable que s'il s'accompagne d'une véritable progressivité fiscale.

Enfin, en matière de démocratie locale, les citoyens, qui parfois s'investissent peu, sont aussi en attente de nouvelles formes de consultations locales, plus ouvertes, proposant plusieurs options avant les solutions uniques présentées par les « sachants ».

Il serait dommage que cette effervescence, cette colère qui hélas s'est accompagnée de violences regrettables, retombe dans l'indifférence.



Arnaud
Maillard

SAMEDI 30
MARS À 20h30

Salle des fêtes

ARNAUD MAILLARD

Mairie de Pont Saint Martin

Rue de la mairie- 44860 Pont Saint Martin • Tél. : 02 40 26 80 23 - Fax : 02 40 32 77 51 - E-mail : contact@mairie-pontsaintmartin.fr

Horaires : **le lundi, mercredi, jeudi** : de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h

Le mardi : de 8h45 à 12h15 (Fermé au public l'après-midi)

Le vendredi : de 8h45 à 16h15

Le samedi : de 9h à 12h (état civil uniquement)